

Microsoft License Terms

TERMES DU CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL MICROSOFT

MICROSOFT SQL SERVER 2019 STANDARD

Les présentes conditions de licence constituent un contrat entre vous et Microsoft Corporation (ou l'un de ses affiliés). Ils portent sur le logiciel visé ci-dessus, y compris le support sur lequel vous l'avez reçu, le cas échéant. Les conditions s'appliquent également aux services Microsoft ou aux mises à jour logicielles (à moins que d'autres termes n'accompagnent ces éléments, auquel cas ces derniers s'appliquent prospectivement et ne modifient pas vos droits ni ceux de Microsoft en ce qui concerne les logiciels ou services mis à jour au préalable). **SI VOUS VOUS CONFORMEZ AUX PRÉSENTS TERMES DU CONTRAT DE LICENCE, VOUS DISPOSEZ DES DROITS STIPULÉS CI-DESSOUS POUR CHAQUE SERVEUR SOUS LICENCE. EN UTILISANT CE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ CES TERMES. SI VOUS NE LES ACCEPTEZ PAS, N'UTILISEZ PAS CE LOGICIEL. RETOURNEZ-LE À VOTRE REVENDEUR AFIN D'OBTENIR UN REMBOURSEMENT OU UN AVOIR. Si vous ne parvenez pas à vous faire rembourser par votre revendeur, contactez Microsoft ou l'affilié Microsoft qui dessert votre pays afin d'obtenir des informations sur les modalités de remboursement de Microsoft. Consultez le site www.microsoft.com/worldwide. Aux États-Unis et au Canada, appelez le (800) MICROSOFT ou consultez www.microsoft.com/info/nareturns.htm.**

AVIS IMPORTANT : MISES À JOUR AUTOMATIQUES DES VERSIONS ANTÉRIEURES DE SQL SERVER. Si ce logiciel est installé sur des serveurs ou dispositifs exécutant des éditions prises en charge de SQL Server antérieures à SQL Server 2019 (ou des composants d'une de ces éditions), il met automatiquement à jour certains fichiers ou certaines fonctionnalités de ces éditions avec les fichiers de ce logiciel. Vous ne pouvez pas désactiver cette fonctionnalité. La suppression de ces fichiers peut engendrer des défaillances au niveau du logiciel. Une fois supprimés, ils ne pourront peut-être pas être récupérés. En installant ce logiciel sur un serveur ou dispositif exécutant lesdites éditions, vous acceptez ces mises à jour dans toutes les éditions et copies de SQL Server (y compris leurs composants) exécutées sur ce serveur ou dispositif.

1. PRÉSENTATION.

1.1 Logiciel. Le logiciel contient

- un logiciel serveur, et

- des logiciels supplémentaires ne pouvant être utilisés que directement avec le logiciel serveur ou indirectement par l'intermédiaire d'autres logiciels supplémentaires.

1.2 Modèle de licence. Le logiciel est concédé sous licence selon :

- Modèle de licence par cœur : le nombre de cœurs physiques et/ou virtuels sur le serveur ; ou
- Serveur + Client : le nombre d'environnements de système d'exploitation (OSE) dans lesquels le logiciel serveur est exécuté, ainsi que du nombre de dispositifs et d'utilisateurs ayant accès aux instances du logiciel serveur.

1.3 Terminologie des contrats de licence.

- Instance.** Vous créez une « instance » du logiciel en exécutant le programme ou la procédure d'installation dudit logiciel. Vous pouvez également créer une instance en dupliquant une instance existante. Dans le présent contrat, les références au « logiciel » incluent les « instances » du logiciel.
- Exécution d'une instance.** Vous « exécutez une instance » du logiciel dès lors que vous la chargez dans la mémoire et exécutez une ou plusieurs de ses instructions. Une fois en cours d'exécution, une instance est considérée comme étant active (que ses instructions continuent de s'exécuter ou non) tant qu'elle n'est pas supprimée de la mémoire.
- Environnement de système d'exploitation (« OSE »).** Un « environnement de système d'exploitation » ou « OSE », correspond à
 - (i) tout ou partie d'une instance d'un système d'exploitation, ou tout ou partie d'une instance d'un système d'exploitation virtuel (ou émulé d'une quelconque autre manière) qui active une identité de machine distincte (nom d'ordinateur principal ou identificateur unique similaire) ou des droits d'administration distincts ; et
 - (ii) des instances d'applications, le cas échéant, configurées pour s'exécuter sur l'instance du système d'exploitation ou les parties identifiées ci-dessus.

Un système matériel physique peut disposer de l'un ou des deux environnements suivants :

- un environnement de système d'exploitation physique ;

- un ou plusieurs environnements de système d'exploitation virtuels.

Un environnement de système d'exploitation physique est configuré pour s'exécuter directement sur un système matériel physique. L'instance du système d'exploitation utilisée pour exécuter le logiciel de virtualisation matérielle ou pour fournir des services de virtualisation matérielle (par exemple la technologie de virtualisation Microsoft ou des technologies similaires) est considérée comme un élément de l'environnement de système d'exploitation physique.

Un environnement de système d'exploitation virtuel est configuré pour s'exécuter sur un système matériel virtuel (ou émulé d'une quelconque autre manière).

- Serveur.** Un serveur est un système matériel physique capable d'exécuter le logiciel serveur. Une partition matérielle ou une lame est considérée comme un système matériel physique distinct.

- Cœur physique.** Un cœur physique est un cœur d'un processeur physique. Un processeur physique peut inclure un ou plusieurs cœurs physiques.

- Thread Matériel.** Une thread matérielle désigne soit un cœur physique, soit une hyper-thread de processeur physique.

- Cœur Virtuel.** Un cœur virtuel désigne l'unité de traitement d'un système matériel virtuel (ou émulé d'une quelconque autre manière). Un cœur virtuel est la représentation virtuelle d'une ou de plusieurs threads matérielles. Un OSE Virtuel peut exploiter plusieurs cœurs virtuels.

- Attribution d'une Licence.** Attribuer une licence signifie désigner cette licence pour un serveur, un dispositif ou un utilisateur comme indiqué ci-dessous.

2. DROITS D'UTILISATION POUR LE MODÈLE DE LICENCE PAR CŒUR.

2.1 Concession sous licence d'un serveur. **Avant d'exécuter des instances du logiciel serveur sur un serveur,** vous devez déterminer le nombre de licences de logiciel requises et les attribuer à ce serveur de la façon décrite ci-après.

2.2 Détermination du nombre de licences requises. **Deux options de licence s'offrent à vous :**

(a)Cœurs Physiques sur un Serveur. La licence peut être basée sur le nombre total de cœurs physiques du serveur.

Si vous choisissez cette option, le nombre total de licences requises est égal au nombre total de cœurs physiques sur le serveur subjectd'un minimum de quatre licences par processeur.

(b)OSE Virtuel Individuel. La licence peut être fonction des OSE virtuels du serveur exécutant le logiciel serveur.

Avec cette option, pour chaque OSE virtuel dans lequel vous exécutez le logiciel serveur, vous avez besoin d'un nombre de licences égal au nombre de cœurs virtuel que compte l'OSE virtuel, la condition minimale requise étant de quatre (4) licences par OSE virtuel. Par ailleurs, si l'un de ces cœurs virtuels vient à être associé, à tout moment, à plusieurs threads matérielles, vous devrez disposer d'une licence pour chaque thread matérielle supplémentaire associée audit cœur virtuel. Cette option impose un minimum de quatre licences par OSE Virtuel.

2.3 Attribution du nombre de licences requis au serveur.

(a)Attribution Initiale. Après avoir déterminé le nombre de licences de logiciel requis pour un serveur, vous devez attribuer ces licences à ce serveur. Le serveur auquel vous l'attribuez devient le « serveur concédé sous licence » pour cette licence. Vous n'êtes pas autorisé à attribuer une licence à plusieurs serveurs. Une partition matérielle ou lame est considérée comme un serveur distinct.

(b)Réattribution. Vous pouvez réattribuer une licence, mais pas dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant sa dernière attribution. Vous êtes autorisé à réattribuer une licence de logiciel dans un plus bref délai si vous mettez au rebut le serveur concédé sous licence auquel la licence est attribuée en raison de pannes matérielles irréparables. Si vous réattribuez une licence, le serveur auquel vous la réattribuez devient le nouveau serveur concédé sous licence pour cette licence.

2.4 Exécution d'Instances du Logiciel Serveur. Vos droits d'exécution des instances du logiciel serveur dépendent de l'option choisie pour déterminer le nombre de licences requises :

(a) Cœurs Physiques sur un Serveur. Pour chaque serveur auquel vous avez attribué le nombre requis de licences, tel que stipulé à l'article 2.2(a), vous êtes autorisé à exécuter sur le serveur concédé sous licence un nombre quelconque d'instances du logiciel serveur dans l'OSE physique.

(b) OSE Virtuels Individuels. Pour chaque OSE virtuel auquel vous avez attribué le nombre de licences requises, tel que stipulé à l'Article 2.2(b), vous êtes autorisé à exécuter un nombre quelconque d'instances du logiciel serveur dans ledit OSE virtuel.

2.5 Exécution d'instances de Logiciels Supplémentaires. Vous êtes autorisé à exécuter ou à utiliser de toute autre manière un nombre quelconque d'instances des logiciels supplémentaires mentionnés ci-dessous dans des OSE physiques ou virtuels sur un nombre illimité de dispositifs. Ces logiciels supplémentaires ne peuvent être utilisés que directement avec le logiciel serveur ou indirectement par l'intermédiaire d'autres logiciels supplémentaires.

- Data Quality Client
- Kit de développement logiciel (SDK) de l'option Connectivité client de SQL
- Kit de développement logiciel (SDK) des outils clients
- Compatibilité descendante des outils clients
- Connectivité des outils clients
- Distributed Replay Client
- Distributed Replay Controller

2.6 Création et stockage d'instances sur vos serveurs ou supports de stockage. Pour chaque licence de logiciel acquise, vous disposez des droits supplémentaires stipulés ci-dessous.

(a) Vous êtes autorisé à créer un nombre quelconque d'instances du logiciel serveur et des logiciels supplémentaires.

(b) Vous êtes autorisé à stocker des instances du logiciel serveur et des logiciels supplémentaires sur l'un de vos serveurs ou supports de stockage.

(c) Vous êtes autorisé à créer et à stocker des instances du logiciel serveur et des logiciels supplémentaires uniquement pour exercer vos droits d'exécution des instances du logiciel serveur au titre de l'une quelconque de vos licences de logiciel comme indiqué (par exemple, vous n'êtes pas autorisé à distribuer des instances à des tiers).

2.7 Aucune Licence d'Accès Client (« Client Access License » ou « CAL ») n'est nécessaire pour l'Accès. Avec le modèle de licence par cœur, vous n'avez pas besoin de CAL pour que les utilisateurs ou dispositifs accèdent aux instances du logiciel serveur.

3. DROITS D'UTILISATION POUR LE MODÈLE DE LICENCE SERVEUR + LICENCE D'ACCÈS CLIENT (CAL)

3.1 Attribution de la licence au Serveur.

(a) Attribution initiale. Avant d'exécuter une instance du logiciel serveur concédé sous licence de logiciel, vous devez attribuer cette licence à l'un de vos serveurs. Ce serveur est le « serveur concédé sous licence » pour cette licence spécifique. Vous n'êtes pas autorisé à attribuer la même licence à plusieurs serveurs, mais vous pouvez attribuer d'autres licences de logiciel à ce serveur. Une partition matérielle ou lame est considérée comme un serveur distinct.

(b) Réattribution. Vous êtes autorisé à réattribuer une licence de logiciel, mais pas dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la dernière attribution. Vous êtes autorisé à réattribuer une licence de logiciel dans un plus bref délai si vous mettez au rebus le serveur concédé sous licence en raison de pannes matérielles irréparables. Si vous réattribuez une licence, le serveur auquel vous la réattribuez devient le nouveau serveur concédé sous licence pour cette licence.

3.2 Exécution d'Instances du Logiciel Serveur. Pour chaque licence de logiciel que vous attribuez au serveur, vous êtes autorisé à exécuter simultanément un nombre illimité d'instances du logiciel

serveur dans un environnement de système d'exploitation physique ou virtuel sur le serveur concédé sous licence.

3.3 Exécution d'instances de Logiciels Supplémentaires. Vous êtes autorisé à exécuter ou à utiliser de toute autre manière un nombre quelconque d'instances des logiciels supplémentaires mentionnés ci-dessous dans des OSE physiques ou virtuels sur un nombre illimité de dispositifs. Ces logiciels supplémentaires ne peuvent être utilisés que directement avec le logiciel serveur ou indirectement par l'intermédiaire d'autres logiciels supplémentaires.

- Data Quality Client
- Kit de développement logiciel (SDK) de l'option Connectivité client de SQL
- Kit de développement logiciel (SDK) des outils clients
- Compatibilité descendante des outils clients
- Connectivité des outils clients
- Distributed Replay Client
- Distributed Replay Controller

3.4 Création et stockage d'instances sur vos serveurs ou supports de stockage. Pour chaque licence de logiciel acquise, vous disposez des droits supplémentaires stipulés ci-dessous.

- (a) Vous êtes autorisé à créer un nombre quelconque d'instances du logiciel serveur et des logiciels supplémentaires.
- (b) Vous êtes autorisé à stocker des instances du logiciel serveur et des logiciels supplémentaires sur l'un de vos serveurs ou supports de stockage.

- (c) Vous êtes autorisé à créer et à stocker des instances du logiciel serveur et des logiciels supplémentaires uniquement pour exercer vos droits d'exécution des instances du logiciel serveur au titre de l'une quelconque de vos licences de logiciel comme indiqué (par exemple, vous n'êtes pas autorisé à distribuer des instances à des tiers).

3.5 Licences d'Accès Client (CAL).

- (a) Attribution Initiale de CAL. Vous devez acquérir la CAL SQL Server 2019 appropriée et l'attribuer à chaque dispositif ou utilisateur qui accède, directement ou indirectement, aux instances du logiciel serveur. Une partition matérielle ou lame est considérée comme un dispositif distinct.

- Vous n'avez pas besoin de CAL pour vos serveurs autorisés à exécuter des instances du logiciel serveur.
- Vous n'avez pas besoin de CAL pour deux dispositifs ou utilisateurs, au maximum, qui accèdent aux instances du logiciel serveur à des fins d'administration uniquement.
- Vos CAL vous permettent d'accéder aux instances des versions antérieures, mais pas des versions postérieures du logiciel serveur. Si vous accédez à des instances d'une version antérieure, vous pouvez également utiliser les CAL associées à cette version.

- (b) Types de CAL. Il existe deux types de CAL : une licence destinée aux dispositifs et une licence destinée aux utilisateurs. Chaque CAL dispositif autorise un dispositif, quel qu'en soit l'utilisateur, à accéder aux instances du logiciel serveur sur vos serveurs concédés sous licence. Chaque CAL utilisateur autorise un utilisateur, utilisant n'importe quel dispositif, à accéder aux instances du logiciel serveur sur vos serveurs concédés sous licence. Vous pouvez utiliser une combinaison de CAL dispositif et de CAL utilisateur.

- (c) Réattribution de CAL. Vous êtes autorisé à :

- réattribuer de manière permanente votre CAL dispositif d'un dispositif à un autre ou votre CAL utilisateur d'un utilisateur à un autre, ou
- réattribuer temporairement votre CAL dispositif à un dispositif de rechange lorsque le premier dispositif est hors service ou votre CAL utilisateur à un travailleur temporaire lorsque l'utilisateur est absent.

4. CONDITIONS DE LICENCE ET/OU DROITS D'UTILISATION SUPPLÉMENTAIRES.

- 4.1 Autres versions et éditions. À la place des instances autorisées, vous êtes autorisé à créer, stocker et utiliser une instance d'une version antérieure, d'une édition inférieure ou d'une version antérieure d'une édition inférieure.

Le présent contrat s'applique à l'utilisation de ces autres versions ou éditions conformément aux dispositions de cet Article. Si la version ou l'édition antérieure comprend des composants qui n'entrent pas dans le cadre du présent contrat, les termes relatifs à ces composants dans la version ou l'édition antérieure s'appliquent à leur utilisation. Microsoft n'est pas tenue de vous fournir des versions ou éditions antérieures ou différentes du logiciel.

Le logiciel peut intégrer plusieurs versions, telles que les versions 32 bits et 64 bits. Vous pouvez utiliser l'une de ces versions pour chaque instance du logiciel que vous êtes autorisé à créer, stocker et exécuter.

- 4.2 Instances maximum. Le logiciel ou votre matériel peut limiter le nombre d'instances du logiciel serveur qui peuvent être exécutées dans des OSE physiques ou virtuels sur le serveur.

- 4.3 Multiplexage. Le matériel ou le logiciel que vous utilisez pour

- regrouper les connexions,

- réacheminer l'information, ou

- réduire le nombre de dispositifs ou d'utilisateurs qui accèdent directement au logiciel ou qui l'utilisent

(parfois également appelé matériel ou logiciel de « multiplexage » ou de « concentration ») ne réduit pas le nombre de licences dont vous avez besoin.

4.4 Interdiction de dissociation du logiciel serveur. Vous n'êtes pas autorisé à dissocier le logiciel serveur afin de l'utiliser dans plusieurs OSE sous licence unique, sauf si cette opération est expressément permise. Cela s'applique même si les OSE se trouvent sur le même matériel physique.

4.5 Élément de rapport cartographique de SQL Server Reporting Services. L'élément de rapport cartographique de SQL Server Reporting Services peut utiliser des Bing Maps. Vous pouvez utiliser uniquement le contenu fourni via Bing Maps, notamment les géocodes, dans l'élément de rapport cartographique de SQL Server Reporting Services. Votre utilisation de Bing Maps est également régie par les conditions d'utilisation de Microsoft Bing Maps, de MapPoint Web Service et d'Embedded Maps Service disponibles dans <http://go.microsoft.com/?linkid='9710837'> et la Déclaration de confidentialité Microsoft disponible dans <http://go.microsoft.com/fwlink/?LinkID='248686'>.

4.6 Big Data Clusters (BDC). Vous devez être un client avec une licence en volume et une Software Assurance à utiliser avec la fonctionnalité BDC. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser BDC si vous n'avez pas acquis de licence valable auprès de Microsoft ou de l'un de ses distributeurs agréés. Pour plus d'informations sur l'acquisition de licences BDC, accédez à <https://go.microsoft.com/fwlink/?linkid='2102541'>.

4.7 Programmes Microsoft fournis. Le logiciel inclut d'autres programmes Microsoft énumérés dans <https://go.microsoft.com/fwlink/?linkid='2102146'>. Microsoft ne met ces programmes à votre disposition que pour des raisons de commodité. Ces programmes sont concédés sous licence et supportés en vertu de leurs propres conditions et politiques. Vous êtes autorisé à utiliser ces programmes uniquement en association avec le logiciel concédé sous licence dans les présentes. Si

vous n'acceptez pas les termes du contrat de licence de ces programmes, vous n'êtes pas autorisé à les utiliser.

4.8 Polices. Lors de l'exécution du logiciel, vous pouvez en utiliser les polices pour afficher et imprimer du contenu. Vous êtes uniquement autorisé à :

- incorporer des polices dans un contenu à condition de vous conformer aux restrictions relatives à l'incorporation dans les polices, et
- les télécharger temporairement sur une imprimante ou un autre périphérique de sortie pour imprimer du contenu.

5. LOGICIEL TIERS. Le logiciel peut inclure des applications de tiers qui vous sont concédées sous licence en vertu du présent contrat ou d'un contrat de licence distinct. Les termes du contrat de licence, avis et autres déclarations relatifs aux applications de tiers, le cas échéant, sont accessibles à l'adresse <http://aka.ms/thirdpartynotices> ou dans le fichier de notifications accompagnant le logiciel. Même si ces applications sont régies par d'autres contrats, les exclusions et restrictions ci-après, notamment concernant les dommages, s'appliquent également dans la mesure permise par la réglementation applicable.
6. CLÉS DU PRODUIT. Il est nécessaire de disposer d'une clé pour installer le logiciel ou y accéder. Vous êtes responsable de l'utilisation des clés qui vous sont attribuées. Vous ne devez pas partager ces clés avec des tiers. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser les clés attribuées à des tiers.
7. COLLECTE DE DONNÉES. Le logiciel peut collecter des informations sur vous et votre utilisation du logiciel et les envoyer à Microsoft. Microsoft est susceptible d'utiliser ces informations pour fournir des services et améliorer ses produits et services. Vos droits de désactivation, le cas échéant, sont indiqués dans la documentation du produit. Certaines fonctionnalités du logiciel peuvent permettre la collecte de données auprès des utilisateurs des applications qui accèdent au logiciel ou l'utilisent. Si vous utilisez ces

fonctionnalités pour permettre la collecte de données dans vos applications, vous devez le faire en toute conformité avec la réglementation applicable, notamment en obtenant le consentement de l'utilisateur et en maintenant une politique de confidentialité bien visible qui informe les utilisateurs de l'utilisation, de la collecte et du partage de leurs données. Consultez la déclaration de confidentialité de Microsoft et la documentation du produit pour plus d'informations sur la collecte et l'utilisation de vos données sur <https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkId='521839.'> Vous acceptez de vous conformer à toutes les stipulations applicables de la Déclaration de Confidentialité de Microsoft, [y compris au supplément de confidentialité SQL Server](#) : <http://go.microsoft.com/fwlink/?linkid='868444'>

8. TESTS D'ÉVALUATION. Vous devez obtenir l'accord écrit et préalable de Microsoft pour pouvoir divulguer à des tiers les résultats des tests d'évaluation du logiciel.

10. MISES À JOUR. Le logiciel peut régulièrement rechercher des mises à jour, les télécharger et les installer automatiquement. Vous ne pouvez obtenir des mises à jour qu'auprès de Microsoft ou de sources autorisées. Microsoft pourra avoir besoin de mettre à jour votre système pour vous fournir les mises à jour. Vous acceptez de recevoir ces mises à jour automatiques sans autre préavis. Ces mises à jour ne peuvent pas inclure ou prendre en charge tous les services, fonctionnalités logicielles ou périphériques existants.

11. CHAMP D'APPLICATION DE LA LICENCE. Le logiciel n'est pas vendu mais concédé sous licence. Microsoft se réserve tous les autres droits. Sauf si la réglementation applicable vous confère d'autres droits, nonobstant la présente limitation, vous n'êtes pas autorisé à :

- contourner les restrictions techniques contenues dans le logiciel qui vous permettent de l'utiliser d'une certaine façon ;
- reconstituer la logique du logiciel, le décompiler ou le désassembler ;
- supprimer, réduire, bloquer ou modifier toute mention légale de Microsoft ou de ses fournisseurs dans le logiciel ;

- utiliser le logiciel d'une manière contraire à la législation ou pour créer ou propager des logiciels malveillants ;
- partager ou distribuer le logiciel ;
- publier le logiciel, notamment les interfaces de programmation d'applications incluses dans le logiciel, pour permettre à des tiers de le copier ;
- partager ou distribuer de toute autre manière les documents, le texte ou les images créés à l'aide des fonctionnalités Data Mapping Services du logiciel ;
- louer ou prêter le logiciel ; ou
- fournir le logiciel sous la forme d'une solution hébergée en vue d'une utilisation par d'autres personnes.

Les droits d'accès au logiciel sur un dispositif quelconque ne vous donnent aucun droit de transposer les brevets Microsoft ou autres droits de propriété intellectuelle appartenant à Microsoft dans un logiciel ou des dispositifs ayant accès au dispositif.

12. COPIE DE SAUVEGARDE. Vous êtes autorisé à effectuer une (1) copie de sauvegarde du support du logiciel.

Vous ne pouvez l'utiliser que dans le but de créer des instances du logiciel.

13. DOCUMENTATION. Tout utilisateur disposant d'un accès valable à votre ordinateur ou à votre réseau interne est autorisé à copier et à utiliser la documentation à titre de référence et à des fins internes.

14. LOGICIEL EN REVENTE INTERDITE (« Not for Resale » ou « NFR »). Vous n'êtes pas autorisé à vendre un logiciel portant la mention de Revente Interdite (« Not for Resale » ou « NFR »).

15. TRANSFERT À UN TIERS. Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas si vous avez acquis le logiciel dans l'Espace économique européen (EEE) et si vous ne le transférez qu'à une autre personne ou entité au sein de l'EEE, auquel cas tout transfert du logiciel et tout droit d'utilisation doivent se conformer à la réglementation applicable. Le premier utilisateur du logiciel est autorisé à le transférer, ainsi que le présent contrat, directement à un tiers. Avant le transfert, le tiers doit reconnaître que cet accord s'applique au transfert et à l'utilisation du logiciel. Ce transfert doit inclure le logiciel et l'étiquette de Preuve de Licence (« Proof of License » ou « POL »). Le premier utilisateur ne peut conserver aucune instance du logiciel, sauf

s'il conserve également une autre licence du logiciel. Le premier utilisateur ne peut conserver aucune instance du logiciel, sauf s'il conserve également une autre licence du logiciel. Rien dans le présent contrat n'interdit le transfert du logiciel dans la mesure permise par la réglementation applicable si le droit de distribution a été épuisé.

16. RESTRICTIONS À L'EXPORTATION. Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations nationales et internationales en matière d'exportation concernant le logiciel, qui contiennent des restrictions en matière de destinations, d'utilisateurs finaux et d'utilisation finale. Pour plus d'informations sur les restrictions à l'exportation, consultez le site <http://aka.ms/exporting>.

17. SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE. Microsoft fournit des services d'assistance technique portant sur le logiciel, tels que décrits sur le site www.support.microsoft.com/common/international.aspx.

18. INTÉGRALITÉ DES ACCORDS. Le présent contrat ainsi que les conditions concernant les suppléments, les mises à jour ou les applications de tiers constituent l'intégralité des accords en ce qui concerne le logiciel.

19. RÉGLEMENTATION APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT. Si vous avez acheté le logiciel aux États-Unis ou au Canada, les lois de l'État ou de la province où vous résidez (ou, dans le cas d'une entreprise, où se trouve votre siège social) régissent l'interprétation du présent contrat, les réclamations pour rupture du présent contrat et toutes les autres réclamations (y compris celles fondées sur la protection des consommateurs, la concurrence déloyale et les délits), sans tenir compte de leurs dispositions relatives aux conflits de lois. Si vous avez acquis le logiciel dans un autre pays, ses lois s'appliquent. S'il existe une compétence fédérale, nous et vous consentons irrévocablement à ce que tout litige soumis à un tribunal soit soumis à la compétence exclusive des tribunaux fédéraux siégeant dans le comté de King (King County), Washington, États-Unis. Dans le cas contraire, vous consentez et Microsoft consent irrévocablement à ce que tout litige soumis à un tribunal soit soumis à la compétence exclusive de la Cour Supérieure du comté de King (King County), Washington, États-Unis.

20. EFFET JURIDIQUE. Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez bénéficier d'autres droits prévus par les lois de votre pays. Vous pouvez également bénéficier de certains droits en ce qui concerne la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas les droits que vous confèrent les lois de votre État ou pays si celles-ci ne le permettent pas.

21. DROITS DES CONSOMMATEURS VARIABLES SELON LES RÉGIONS. Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pourrez bénéficier d'autres droits, y compris des droits des consommateurs, prévus par les lois de votre État, province, ou pays. Indépendamment de votre relation avec Microsoft, vous pouvez également bénéficier de certains droits octroyés par la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas ces autres droits si les lois de votre État, province ou pays ne le permettent pas. Par exemple, si vous avez acquis le logiciel dans l'une des régions ci-dessous ou si une loi impérative nationale s'applique, vous êtes tenu de vous conformer aux dispositions suivantes :

a) Australie. La loi australienne sur la consommation (Australian Consumer Law) vous accorde des garanties statutaires qu'aucun élément du présent contrat ne peut affecter.

b) Canada. Si vous avez acheté le logiciel au Canada, pour ne plus recevoir de mises à jour, vous pouvez désactiver la fonction Mises à jour automatiques, déconnecter votre dispositif d'Internet (néanmoins, le logiciel recherchera et installera les mises à jour disponibles automatiquement dès la reconnexion du dispositif à Internet) ou désinstaller le logiciel. La documentation du produit, le cas échéant, peut également indiquer comment désactiver les mises à jour de votre logiciel ou dispositif spécifique.

c) Allemagne et Autriche.

i. Garantie. Le logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l'essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui l'accompagne. Microsoft n'accorde toutefois aucune autre garantie

contractuelle relative au logiciel sous licence.

ii. Limitation de responsabilité. En cas de faute intentionnelle, de faute lourde, de réclamation fondée sur la responsabilité du fait des produits défectueux, ou de faute entraînant un décès ou des préjudices corporels ou matériels, Microsoft sera tenue légalement responsable.

Sous réserve de la clause ii qui précède, la responsabilité de Microsoft pour négligence légère ne sera engagée qu'en cas de manquement aux obligations contractuelles essentielles à la bonne exécution du présent contrat, dans la mesure où ledit manquement compromet l'objet même du présent contrat et la confiance des partenaires contractuels relative au respect de ces dernières (les « obligations majeures »).

La responsabilité de Microsoft ne sera pas engagée en cas d'autres négligences légères.

22.LIMITATION ET EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES. VOUS POUVEZ OBTENIR DE MICROSOFT ET DE SES FOURNISSEURS UNE INDEMNISATION EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS UNIQUEMENT DANS LA LIMITE DU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE LOGICIEL. VOUS NE POUVEZ PRÉTENDRE À AUCUNE INDEMNISATION POUR LES AUTRES DOMMAGES, Y COMPRIS LES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU INCIDENTS ET LES PERTES DE BÉNÉFICES.

La présente limitation concerne :

- toute affaire liée au logiciel, aux services ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des programmes tiers ; et
- les réclamations pour manquement aux termes du contrat ou violation de garantie, les réclamations en cas de responsabilité sans faute, de négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la réglementation applicable.

Elle s'applique également, même si :

- la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne compense pas intégralement toute perte subie, ou si

- Microsoft avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages.

Certains États n'autorisent pas l'exclusion de garanties ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents ou indirects, de sorte que la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas vous être applicable. Cette limitation ou cette exclusion peut également ne pas vous être applicable si votre pays n'autorise pas l'exclusion de garanties ou la limitation de responsabilité pour les dommages indirects, accessoires ou de quelque nature que ce soit.

GARANTIE LIMITÉE

Microsoft garantit qu'un logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l'essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui accompagne le logiciel. Cette garantie limitée ne couvre pas les problèmes que vous provoquez, qui surviennent si vous ne respectez pas nos instructions ou qui sont le résultat de tout autre événement échappant au contrôle raisonnable de Microsoft. La garantie limitée débute lorsque le premier utilisateur de votre copie du logiciel acquiert cette copie et a une durée de un (1) an. Les suppléments, les mises à jour ou le logiciel de remplacement que vous êtes susceptible de recevoir de Microsoft au cours de cette année sont également couverts, mais uniquement pendant la durée de la garantie restant à courir sur cette période d'une année ou pendant trente (30) jours, la période la plus longue étant applicable. Le transfert du logiciel ne prolonge pas la durée de la garantie limitée.

Microsoft n'accorde aucune autre garantie ou condition expresse. Microsoft exclut toutes les garanties et conditions implicites, y compris de qualité, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon. Si la législation de votre pays n'autorise pas l'exclusion de garanties implicites, toutes les garanties ou conditions implicites ne durent que jusqu'au terme de la présente garantie limitée et sont limitées dans la mesure autorisée par la législation locale. Si votre législation locale exige une durée de garantie limitée plus longue, en dépit du présent contrat, cette durée plus longue s'appliquera, mais vous n'aurez pour seuls recours que ceux prévus dans le présent contrat.

Si Microsoft viole sa garantie limitée, il devra, selon son choix, procéder à l'une ou l'autre des actions suivantes : (i) réparer ou remplacer gratuitement le logiciel, (ii) accepter le retour du logiciel (ou du dispositif Microsoft sur lequel a été préinstallé le logiciel) contre remboursement du montant payé, le cas échéant. Ces recours sont les seuls dont vous disposez en cas de rupture de la présente garantie limitée. La présente garantie limitée vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre ou d'un pays à l'autre.

Hormis toute réparation, tout remplacement ou tout remboursement par Microsoft, vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation au titre de cette garantie limitée, de toute autre partie du présent contrat ou de tout autre droit ou recours prévu en droit pour les autres dommages, y compris les pertes de profit et les dommages

directs, indirects, spéciaux, accessoires ou incidents. Les exclusions de responsabilité pour certains dommages et limitations de recours du présent contrat s'appliquent même si la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne compense pas intégralement tout préjudice subi, si Microsoft avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages ou si le recours ne produit pas d'effet. Certains États et pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, accessoires, indirects ou autres, de sorte que ces limitations ou exclusions peuvent ne pas vous être applicables. Si la législation locale vous autorise à réclamer des dommages-intérêts auprès de Microsoft, même si le présent contrat ne l'autorise pas, vous ne pouvez pas obtenir davantage que le montant que vous avez payé pour le logiciel (ou cinquante (50) USD si vous avez obtenu le logiciel gratuitement).

PROCÉDURES ENTRANT DANS LE CADRE DE LA GARANTIE.

Pour bénéficier d'une assistance ou d'un remboursement, vous devez remettre une copie de votre justificatif d'achat et suivre la procédure de retour de Microsoft, qui peut exiger que vous désinstalliez le logiciel et le retourniez à Microsoft, ou que vous retourniez le dispositif Microsoft sur lequel est installé le logiciel avec l'étiquette de certificat d'authenticité Windows mentionnant la clé de produit (si elle est fournie avec le dispositif).

1. **États-Unis et Canada.** Pour obtenir une intervention dans le cadre de la garantie limitée ou des informations sur la procédure d'obtention d'un remboursement d'un logiciel acquis aux États-Unis ou au Canada, contactez Microsoft par téléphone au (800) MICROSOFT ; par courrier adressé à Microsoft Customer Service and Support, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399, U.S.A. ; ou consultez le site (aka.ms/nareturns).
2. **Europe, Moyen-Orient et Afrique.** Si vous avez acquis le logiciel en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, Microsoft Ireland Operations Limited offre la garantie limitée. Pour introduire une réclamation dans le cadre de la garantie limitée, vous devez contacter Microsoft Ireland Operations Limited, Customer Care Centre, Atrium Building Block B, Carmanhall Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin 18, Ireland, ou l'affilié Microsoft qui dessert votre pays (consultez le site aka.ms/msoffices).
3. **Australie.** Si vous avez acquis le logiciel en Australie, contactez Microsoft pour faire une réclamation au 13 20 58 ; ou Microsoft Pty Ltd, 1 Epping Road, North Ryde NSW 2113 Australie.
4. **Autres pays.** Si vous avez acquis le logiciel dans un autre pays, contactez l'affilié Microsoft qui dessert votre pays (aka.ms/msoffices).